



POSTULAT

Auteur	Kevin Pellouchoud et Julien Besson, UDC, Joël Bessard, PLR/FDP et Olivier Moser, Le Centre
Objet	Favoriser des entrées plus directes et accompagnées en apprentissage dans les métiers sous tension.
Date	11/03/2026
Numéro	2026.03.068

La formation professionnelle constitue un pilier essentiel de l'économie valaisanne. Or nous faisons actuellement face à un paradoxe : plusieurs secteurs connaissent aujourd'hui des besoins importants et durables en main-d'oeuvre qualifiée, alors qu'un certain nombre de jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre une voie scolaire de type académique s'oriente vers des structures de transition. Le problème est que l'entrée dans le monde professionnel tend à être retardée. Cela montre que les offres de transition actuelles doivent évoluer. Sur ce point, la comparaison intercantonale doit être prise en compte.

Face à cette situation, il apparaît alors pertinent d'examiner des dispositifs permettant à ces jeunes d'expérimenter plus rapidement une entrée en apprentissage, y compris sous des formes progressives, accompagnées ou sécurisées, plutôt qu'ils ne prolongent leur parcours scolaire.

Permettre à un jeune d'essayer un apprentissage, même si celui-ci devait ne pas aboutir, constitue souvent une expérience plus déterminante et orientante qu'une année supplémentaire en structure scolaire, tant pour le jeune que pour les entreprises.

En favorisant des entrées plus précoces et concrètes en apprentissage, tout en se dotant d'outils ciblés pour sécuriser les parcours là où cela s'avère nécessaire, le canton pourrait :

- * offrir des perspectives claires aux jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre une voie académique.
- * répondre aux besoins des secteurs économiques en tension.
- * réduire les coûts liés à des parcours d'attente prolongés.
- * renforcer l'attractivité et l'efficacité de la formation professionnelle en Valais.

Conclusion

Le présent postulat demande notamment au Conseil d'État :

1. D'analyser le profil des jeunes qui s'inscrivent dans les structures de transition.
2. De mettre en évidence ce qui porte ces fruits et ce qui est cause du retard de l'entrée en apprentissage dans ces structures de transition.
3. De développer des processus innovants d'entrée en apprentissage, y compris des formes progressives ou accompagnées, permettant aux jeunes indécis d'accéder plus rapidement à une expérience professionnelle concrète, en particulier dans les métiers sous tension.

4. De mettre en place ou de renforcer des bourses ou des aides financières ciblées pour les apprentis engagés dans des métiers sous tension, en complément du salaire d'apprentissage.
5. D'examiner des mesures ciblées et non automatiques visant à encourager l'achèvement des apprentissages dans les métiers sous tension, en particulier lorsque des difficultés économiques ou organisationnelles sont identifiées.
6. De mettre en oeuvre des mesures de soutien aux entreprises formatrices, notamment sous la forme de primes, d'accompagnement ou d'allègements administratifs, afin de faciliter l'accueil et le suivi des apprentis, y compris en début de parcours.
7. D'améliorer l'interface entre l'École préprofessionnelle (EPP) et l'apprentissage, non pour contester l'utilité, la validité ou l'importance sociale de l'EPP, mais pour renforcer son rôle comme sas vers une entrée rapide en formation duale.